

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT

N° 24/34

SEANCE DU 24 JUIN 2024

Nombre deMembres

En Exercice : 14

Présents : 9

Procuration : 4

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-quatre juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 12 juin 2024.

Membres présents à la séance : Mmes MM. BALSEM Lydie, BLANC Valérie, BILLET Benoît, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie

Membres excusés : VERDET Patricia (pouvoir à Pascale BOSSON) – ANDRE Bérengère (pouvoir à Sophie SELLIER – FOUCART Bernard (pouvoir à Laurent CARREZ) – LECOQ Frédéric (pouvoir à Claude FILLOD), ARTERO Véronique.

Secrétaire de Séance : Joël PRUDHOMME

**Objet : Cession du véhicule Chargeuse pelleteuse JCB**

Monsieur le maire expose au conseil municipal la proposition des Etablissements LYOMAT situés à Pierre Bénite (69491) de reprise du véhicule Chargeuse pelleteuse de la marque JCB au prix de 14 000 € dans le cadre de l'acquisition par la Commune d'une nouvelle chargeuse pelleteuse de la marque.

Le prix de vente excède 4 600 €, c'est la raison pour laquelle une délibération du conseil municipal est nécessaire pour autoriser Monsieur le maire à céder ce véhicule.

Entendu l'exposé du maire, après en avoir délibéré,

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal A l'UNANIMITE**

- ⇒ **Autorise** le maire à céder le véhicule Chargeuse pelleteuse JCB
- ⇒ **Fixe** le montant de la cession à 14 000 €,
- ⇒ **Autorise** le maire à signer tous les documents administratifs et financiers relatifs à la cession de ce véhicule et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Joël PRUDHOMME

Denis MOSSAZ

